

COMMUNE DE NONARDS

Délibération n° 2025-21 en date du 16/05/2025 relative au renouvellement de la main courante du stade principal de football

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 16/05/2025 à 19 heures 30 selon la convocation en date du 06/05/2025, sous la présidence du maire, Monsieur ROCHE Daniel. Madame GRANVAL Pierrette est désignée secrétaire de séance.

Membres	11
Présents	09
Représentés	01
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

Présents : BARRIERE Michelle, FAVAREL Marie, GRANVAL Pierrette, BARRIERE Franck, BOISSARIE Laurent, CAUVIN Jean-Jacques, BORDES François, VANTALON Marc, ROCHE Daniel
Représentés : Mme MAZEYRIE Bérangère donne procuration à Mme BARRIERE Michelle
Absent : DORRIVAL COULOUMY Colette

Monsieur le Maire expose la nécessité de renouveler la main courante qui entoure le stade principal de football de la commune, celle-ci s'étant détériorée par endroits et devenant dangereuse tant pour les sportifs que pour le public.
 L'entreprise Urban Clôtures, située à Brive, a été sollicitée fin décembre 2024 et propose pour clore le stade sur les deux longueurs avec portail d'accès pour les secours une main courante avec soubassement rigide pour un montant de 18 850,00 € HT soit un total 22 620.00 TTC.
 Monsieur le Maire propose de modifier la délibération 2025-02, les montants DETR et FFA étant erronés, ce projet sera financé comme suit :

Plan de financement

DETR	30%	5655.00 €
FFA	20% (5000.00 € plafond)	3770.00 €
DEPARTEMENT	30%	5655.00 €
Autofinancement		3770.00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ↳ Accepte le devis détaillé de Urban Clôtures pour un montant total de 18 850,00 € HT,
- ↳ Sollicite les subventions auprès de l'Etat, du Département et de la Fédération Française de Football
- ↳ Donne délégation de pouvoirs à son Maire pour signer tous documents et faire les démarches utiles en vue de l'achat de cet équipement.

Fait à Nonards, le 16 mai 2025
 Le Maire, Daniel ROCHE


